



47, avenue Mathurin-Moreau
75019 PARIS

L'abus de M. Montebourg, l'audace de Mme Aubry

Roger Bordier – 19/10/2011

M. Arnaud Montebourg a quelque peu surpris en parlant, à propos de Mme Martine Aubry et de M. François Hollande, d'impétrants. Qu'en aurait-il été s'il avait parlé d'impétrer, car le verbe existe aussi.. Littré le donne comme un terme de droit ecclésiastique puis de droit général dans sa signification : obtenir une requête. Quant à impétrant, il date du quatorzième siècle et désignait à l'origine des personnes ayant obtenu d'un prince certains avantages. Le sens fut élargi et l'Université, surtout, le retint pour mentionner l'état de diplômé.

Cela dit, M. Montebourg subit les foudres du Robert qui condamne résolument l'emploi d'impétrant pour candidat ou postulant. Il ajoute même sévèrement à cet égard qu'il s'agit d'un abus.

Toutefois, le mot étant d'origine provençale, nous dirons que le facétieux M. Montebourg a voulu galéjer, faute de pouvoir pour lui-même impétrer.

De son côté, Mme Aubry a fait savoir qu'elle ne voulait pas se faire empapaouter. Les dictionnaires classiques ignorent vertueusement le mot, mais un certain Dictionnaire des mots qu'on dit gros, publié par les éditions Hors Commerce, le donne, ce que beaucoup savaient déjà, comme équivalent à sodomiser. Naturellement, les Grecs sont convoqués dans l'exemple cité à l'appui de la définition. Va te faire... etc... chez... Nous n'insisterons pas. Quoi qu'il en soit, il faut bien constater que le langage politique évolue hardiment et que, bientôt, le « pauvre con » de M. Sarkozy paraîtra bien faible.